

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 8 décembre 2009 à 19 h 30 au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville, 120, boulevard du Séminaire, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir., dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol., Jocelyne Pigeon, coordonnatrice serv. form. gén. jeunes et Kateri St-André, coordonnatrice serv. form. gén. jeunes, MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et Dominique Robert, dir. serv. org. scol.

Mme Christine Labrie a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 45.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-091208-3169

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2009, avec la modification suivante, à savoir :

- Page 1789, au point intitulé : « SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES », par l'ajout du texte suivant en début de phrase : « À la demande de Mme Johanne Roy, commissaire, ... »

Adopté

SUIVI

Le secrétaire général indique qu'un suivi écrit a été effectué par la direction générale auprès de M. Michel Mélançon relativement aux questions posées lors de la dernière séance. Une copie de la réponse de la direction générale a été transmise à tous les commissaires.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2010-2013 en rappelant la position du comité de parents à cet égard.

Mme Sylvie Legault, membre de l'exécutif du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2010-2013 et au programme d'éducation international à l'école Terre des jeunes.

Mme Isabelle Lefebvre, parent d'un élève fréquentant l'école Horizon-Soleil et représentante d'un regroupement de parents, ainsi que Mme Raphaëlle Souvay, parent d'un élève fréquentant l'école Horizon-Soleil, interpellent le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2010-2013 et demandent le rejet du statu quo concernant la problématique de débordement de clientèle à l'école Horizon-Soleil.

Mme Annie Bourdages, parent du quartier des Iles de Saint-Eustache, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2010-2013 et demande une stabilité de fréquentation pour ses enfants.

Mme Julie Villeneuve, représentante de parents du quartier Des Jardins de Saint-Eustache, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2010-2013 et demande le maintien du statu quo pour le secteur B.

Mme Julie Huster, présidente du conseil d'établissement de l'école Terre des jeunes, interpelle le conseil des commissaires relativement au cadre d'organisation scolaire 2010-2013 et demande d'être impliquée dans la recherche de pistes de solutions pour la problématique de débordement de la clientèle.

M. Gilbert Guérette occupe son siège à 20 h.

M. Michel Mélançon, parent d'un élève fréquentant l'école des Grands-Chemins, interpelle le conseil des commissaires relativement aux services professionnels rendus en classe à effectifs réduits. Il souhaite qu'une rencontre d'information à ce sujet soit tenue par la Commission scolaire.

M. Jean-François Lachance, directeur général, indique au conseil des commissaires qu'une rencontre d'information sera organisée pour les parents d'élèves handicapés qui fréquentent des classes à effectifs réduits.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-091208-3170

Il est proposé par M. Normand Chalifoux,

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi ;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Cadre d'organisation scolaire 2010-2013 – adoption;
 - 5.2. Demande d'ajout d'espace auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

- 5.3. Demande d'utilisation de locaux à des fins communautaires – analyse de faisabilité;
- 5.4. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) – adoption;
- 5.5. Calendrier scolaire 2010-2011 de la formation générale des jeunes – adoption;
- 5.6. Révision de la Politique EHDAA (FGJ-03) – adoption pour consultation;
- 6. Comité exécutif :
 - 6.1. Élection des membres du comité exécutif;
- 7. Composition des commissions d'étude et des comités :
 - 7.1. Membres et présidences des commissions d'étude;
 - 7.2. Membres des différents comités et délégués aux organismes externes;
- 8.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 6 octobre 2009;
- 9.1.1. Société de développement économique Thérèse-De Blainville (SODET) du 19 novembre 2009;
- 9.2.1. Rapport du comité de parents du 26 novembre 2009;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2010-2013 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC

Résolution n° CC-091208-3171

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2010-2013 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique le 3 novembre 2009;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les conseils d'établissement concernés sont en accord avec les pistes de solutions proposées concernant le débordement de la clientèle de l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE RATTACHER le pavillon de la Polyvalente Deux-Montagnes à l'école Horizon-du-Lac;

DE MODIFIER le nom du pavillon de la Polyvalente Deux-Montagnes par pavillon des Primevères;

DE LOCALISER les élèves du préscolaire 4 ans de l'école des Pins vers le pavillon des Primevères;

DE MODIFIER l'aire de desserte des écoles Horizon-du-Lac, Emmanuel-Chénard, des Mésanges et Sauvé tout en permettant aux élèves de poursuivre leur scolarité à ces écoles, en rattachant :

- tous les nouveaux élèves de la zone ciblée (HDL1) à l'école des Mésanges et permettre la fratrie à cette nouvelle école;
- tous les nouveaux élèves de la zone ciblée (HDL2) à l'école Emmanuel-Chénard et permettre la fratrie à cette nouvelle école;
- tous les nouveaux élèves de la zone ciblée (ECH1) à l'école Sauvé et permettre la fratrie à cette nouvelle école;

DE LOCALISER les élèves du préscolaire 5 ans de la nouvelle aire de desserte de l'école Horizon-du-Lac telle que modifiée vers le pavillon des Primevères, uniquement pour leur préscolaire 5 ans;

DE MODIFIER en conséquence les aires de desserte des écoles secondaires concernées;

D'UTILISER le pavillon des Primevères en tant que pavillon d'accueil pour le débordement potentiel des écoles environnantes en priorisant les élèves du préscolaire, étant entendu que ces élèves poursuivront leur scolarité dans leur école de desserte;

DE MODIFIER en conséquence l'acte d'établissement des écoles concernées.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2010-2013 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE HORIZON-SOLEIL

Résolution n° CC-091208-3172

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2010-2013 »;

ATTENDU les avis reçus lors de l'audience publique du 3 novembre 2009;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que la clientèle scolaire prévisionnelle de l'école Horizon-Soleil dépassera sa capacité d'accueil au cours des prochaines années;

ATTENDU l'importance d'impliquer les milieux dans la recherche de solutions pour faire face à la croissance de la clientèle;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE REJETER la piste de solution B1 à l'effet du retrait de l'école Curé-Paquin des élèves du préscolaire 5 ans provenant de l'aire de desserte de l'école Horizon-Soleil et retour de ceux-ci à leur école de quartier et du transfert en 2010-2011 de tous les élèves (excepté les 6^{es} années en 2010-2011) du secteur des Jardins Ouest à une école de Boisbriand;

DE REJETER la piste de solution B2 à l'effet du retrait de l'école Curé-Paquin des élèves du préscolaire 5 ans provenant de l'aire de desserte de l'école Horizon-Soleil et retour de ceux-ci à leur école de quartier, du transfert des 5 groupes CER de Clair Matin dans d'autres écoles, du transfert de tous les élèves de la partie Sud du secteur des Jardins Ouest à l'école Clair Matin (excepté les élèves de 6^e année en 2010-2011) et du transfert de tous les élèves de la partie Nord du secteur des Jardins à l'école Village-des-Jeunes (excepté les élèves de 6^e année en 2010-2011);

DE MAINTENIR le statu quo soit en localisant les élèves du préscolaire 5 ans de l'aire de desserte de l'école Horizon-Soleil vers l'école Curé-Paquin en fonction des capacités d'accueil des écoles ayant pour conséquence de localiser, uniquement pour le préscolaire 5 ans, le surplus d'élèves du préscolaire 5 ans de l'aire de desserte de l'école Horizon-Soleil dans les écoles environnantes;

D'AVISER les parents, lors de la période d'admission et d'inscription à l'école Horizon-Soleil, que l'école de fréquentation de leur enfant sera confirmée au plus tard le 4 juin 2010;

DE PROCÉDER à l'analyse d'une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une nouvelle école primaire à Saint-Eustache dans le quartier des Jardins;

D'ANALYSER de nouveaux scénarios pour 2011-2012, afin de faire face au débordement de clientèle de l'école Horizon-Soleil.

POUR : (19) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Lucie Ouellette, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE : (5) : Claude Girard, Gilbert Guérette, Daniel Legault, Jean Paquette et Michel Phaneuf.

Adopté

DISSIDENCE

MM. Daniel Legault et Jean Paquette demandent d'inscrire leur dissidence sur la résolution n° CC-091208-3172.

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2010-2013 – MODIFICATION TECHNIQUE DES AIRES DE DESSERTE ENTRE L'ÉCOLE DE CHANTE-BOIS ET DE L'AQUARELLE

Résolution n° CC-091208-3173

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2010-2013 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique le 3 novembre 2009;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les conseils d'établissement des écoles Chante-Bois et de l'Aquarelle sont en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE MODIFIER les aires de desserte des écoles Chante-Bois et de l'Aquarelle en transférant la zone ciblée de l'école Chante-Bois à l'école de l'Aquarelle tout en permettant aux élèves de la zone ciblée de l'école Chante-Bois de poursuivre leur scolarité à cette école.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2010-2013 – PLANIFICATION D'UTILISATION DES LOCAUX RÉSERVÉS DESTINÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDAA)

Résolution n° CC-091208-3174

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2010-2013 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique le 3 novembre 2009;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE RÉSERVER dans les écoles primaires et secondaires les locaux des groupes à effectif réduit et de consulter les instances concernées au printemps 2010 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2010-2011 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2010-2013

Résolution n° CC-091208-3175

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des associations, des syndicats et des municipalités de notre territoire sur le projet contenu dans le document « Cadre d'organisation scolaire 2010-2013 »;

ATTENDU la tenue de l'audience publique le 3 novembre 2009;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les orientations retenues au regard du Cadre d'organisation scolaire 2010-2013, tant pour le primaire et le secondaire;

ATTENDU que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, adopter chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 211 (écoles) et 100 (centres) de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU que les pavillons rattachés au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, au Centre de formation continue des Patriotes et à l'école secondaire du Harfang doivent reprendre leur nom d'origine et ainsi modifier leur acte d'établissement;

ATTENDU les résolutions des conseils d'établissement du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, du Centre de formation continue des Patriotes et de l'école secondaire du Harfang;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER les documents suivants, tels qu'amendés en vertu des résolutions suivantes : CC-091208-3171, CC-091208-3172, CC-091208-3173, CC-091208-3174 :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010 – 2013;
- Liste des écoles et actes d'établissement 2010 – 2011 (sous réserve de l'amendement qui serait adopté au printemps, à la suite de la confirmation du nombre d'effectifs et de l'analyse);
- Liste des services éducatifs dispensés dans les établissements 2010 – 2011 et planification d'utilisation des locaux réservés EHDAA (sous réserve des amendements qui seraient adoptés au printemps, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves);
- Actes d'établissement modifiés;
- Répertoire électronique des aires de desserte.

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 546.

POUR : (20) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Lucie Ouellette, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE : (4) : Gilbert Guérette, Daniel Legault, Jean Paquette et Michel Phaneuf.

Adopté

DISSIDENCE

MM. Daniel Legault et Jean Paquette demandent d'inscrire leur dissidence sur la résolution n° CC-091208-3175.

DEMANDE D'AJOUTS D'ESPACE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS)

Résolution n° CC-091208-3176

ATTENDU l'introduction d'un plan de réduction du nombre d'élèves par classe dès 2009-2010 annoncé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

ATTENDU les besoins de locaux suite aux demandes d'ajouts à la carte d'enseignement pour la clientèle de la formation professionnelle;

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire dans le secteur de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Eustache, Mirabel, Blainville et Terrebonne au cours des prochaines années;

ATTENDU les développements résidentiels prévus dans les villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Eustache, Mirabel, Blainville et Terrebonne;

ATTENDU les besoins en places-élèves au secondaire dans le secteur de Mirabel;

ATTENDU la recommandation du comité plénier et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE DEMANDER au MELS l'agrandissement de :

- 4 locaux à l'école primaire des Perséides à Pointe-Calumet;
- 5 locaux à l'école primaire Jeunes du monde à Terrebonne;
- 4 locaux à l'école primaire Marie-Soleil-Tougas à Terrebonne.

DE DEMANDER au MELS la construction d'une nouvelle école primaire (3-12) à Saint-Eustache dans le quartier des Jardins;

DE RÉITÉRER la demande d'ajouts d'espace faite antérieurement au MELS des projets d'ajouts d'espace, selon l'ordre suivant :

- Transformation du pavillon de la Polyvalente Deux-Montagnes en école primaire à Pointe-Calumet;
- Construction d'un nouveau centre de formation professionnelle;
- Agrandissement de 4 locaux à l'école des Perséides à Pointe-Calumet;
- Agrandissement de 5 locaux à l'école primaire Jeunes du monde (secteur de Terrebonne Ouest);
- Agrandissement de 4 locaux à l'école primaire Marie-Soleil-Tougas (secteur de Terrebonne Ouest);
- Construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Eustache dans le quartier des Jardins;
- Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur du Domaine Vert-Nord à Mirabel;
- Construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Fontainebleau à Blainville;
- Construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur Saint-Augustin à Mirabel.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux Villes de Blainville, Saint-Eustache, Mirabel, Terrebonne, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la Municipalité de Pointe-Calumet;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 547.

Adopté

**DEMANDE D'UTILISATION DE LOCAUX À DES FINS COMMUNAUTAIRES -
ANALYSE DE FAISABILITÉ**

Résolution n° CC-091208-3177

ATTENDU la demande de la Municipalité de Pointe-Calumet d'utiliser des locaux du pavillon des Primevères pour y installer les services d'une bibliothèque municipale;

ATTENDU la demande du Centre régional d'archives des Basses-Laurentides (CRABL) d'examiner la perspective d'un partenariat avec la CSSMI ;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE DEMANDER à la direction générale de procéder à l'analyse de la faisabilité de chacune des deux demandes et d'en faire rapport à la commission d'étude éducative.

Adopté

**POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA
RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS (OS-01)**

Résolution n° CC-091208-3178

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA sur la révision de la politique;

ATTENDU que les modifications proposées touchent les écoles à vocation particulière;

ATTENDU que les modifications proposées touchent les opérations d'admission et d'inscription et de transferts d'élèves;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif de gestion, du comité de la direction générale et de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADOPTER les modifications à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 548.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2010-2011 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Résolution n° CC-091208-3179

ATTENDU que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU que le calendrier scolaire doit permettre une organisation qui favorise la réussite;

ATTENDU que le conseil des commissaires reconnaît les besoins différents des écoles primaires et des écoles secondaires;

ATTENDU l'utilisation optimale des journées pédagogiques flottantes déterminées par les écoles;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2010-2011 pour la formation générale des jeunes avec les modifications proposées;

DE VERSER ledit calendrier scolaire 2010-2011 au répertoire des présentes sous la cote 549.

Adopté

RÉVISION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉS D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (FGJ-03)

Résolution n° CC-091208-3180

ATTENDU l'article 235 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit l'adoption d'une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (FGJ-03) de la Commission scolaire;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de modifier sa politique pour tenir compte des nouvelles dispositions et encadrements ministériels;

ATTENDU l'obligation de consulter le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en vertu de l'article 235 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de consulter le comité de parents et les conseils d'établissement;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 26 février 2010;

DE VERSER ledit projet de politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage au répertoire des présentes sous la cote 550.

Adopté

M. Daniel Legault quitte son siège à 21 h 08.

M. Jean Paquette quitte son siège à 21 h 09.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-091208-3181

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 15.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-091208-3182

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 30.

PROCÉDURE D'ÉLECTION – MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution n° CC-091208-3183

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR la procédure suivante pour l'élection des membres du comité exécutif :

- Identification du poste à combler par secteur, à savoir : trois membres provenant du secteur OUEST et trois membres provenant du secteur EST;
- Période de mise en candidature par secteur : la ou les propositions sont reçues pour les postes à combler;
- On procède au vote. On organise autant de tours de votation qu'il est requis pour obtenir l'adoption d'une proposition à la majorité des voix des membres présents;

- Entre chaque tour de vote, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé;

DE PROCÉDER par scrutin secret et que seul le résultat final soit divulgué;

DE DÉTRUIRE les bulletins de vote dès que les résultats sont divulgués;

DE DÉSIGNER MM. Yvon Truchon et Richard Chaurest comme scrutateurs.

Adopté

POSTE N° 1 - OUEST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 1^{er} poste :

Mme Lise Landry se propose.

POSTE N° 2 - OUEST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 2^e poste :

Mme Josée Bastien se propose.

POSTE N° 3 - OUEST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 3^e poste :

Mme Nadine Blais se propose.

Mme Sandra East propose la clôture des mises en candidature.

La présidente déclare Mmes Lise Landry, Josée Bastien et Nadine Blais élues au comité exécutif pour le secteur OUEST.

POSTE N° 4 - EST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 4^e poste :

Mme Guylaine Richer se propose.

POSTE N° 5 - EST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 5^e poste :
M. Normand Chalifoux se propose.

POSTE N° 6 - EST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 6^e poste :

Mme Estelle Labelle se propose.

Mme Josée Bastien propose la clôture des mises en candidature.

La présidente déclare Mmes Guylaine Richer et Estelle Labelle, ainsi que M. Normand Chalifoux élus au comité exécutif pour le secteur EST.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution n° CC-091208-3184

ATTENDU les dispositions des articles 179 et 181 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les pouvoirs délégués au comité exécutif en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08);

ATTENDU la résolution n° CC-071113-2765 constituant un comité exécutif de sept membres, incluant la présidente de la Commission scolaire, en plus des commissaires-parents, lequel devant être formé de trois membres provenant des secteurs A et B (OUEST) et de trois membres provenant des secteurs C, D et E (EST);

ATTENDU la procédure d'élection retenue par le conseil des commissaires;

ATTENDU le résultat des votes pour chacun des postes du comité exécutif;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER les personnes suivantes comme membres du comité exécutif :

Mme Josée Bastien;
Mme Nadine Blais;
M. Normand Chalifoux;
Mme Estelle Labelle;
Mme Lise Landry;
Mme Guylaine Richer;

En plus de la présidente de la Commission scolaire et des deux commissaires-parents.

DE FIXER la durée du mandat des membres à deux ans.

Adopté

PROCÉDURE D'ÉLECTION – MEMBRES ET LA PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS D'ÉTUDE

Résolution n° CC-091208-3185

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE RETENIR la procédure suivante pour l'élection des membres et de la présidence des commissions d'étude :

- Élection des présidences de la commission d'étude administrative et de la commission d'étude éducative;
- Élection des membres de la commission d'étude éducative;
- Élection des membres de la commission d'étude administrative;
- Période de mise en candidature : la ou les propositions sont reçues pour les postes à combler;

- On procède au vote. On organise autant de tours de votation qu'il est requis pour obtenir l'adoption d'une proposition à la majorité des voix des membres présents;
- Entre chaque tour de vote, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé.

POSTE DE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'ÉTUDE ÉDUCATIVE

Appel de candidatures

Mme Johanne Beaulieu propose Mme Sandra East pour le poste de présidente de la commission d'étude éducative.

Mme Sandra East accepte.

Mme Guylaine Richer propose la clôture des mises en candidature.

La présidente déclare Mme Sandra East élue présidente de la commission d'étude éducative.

POSTE DE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'ÉTUDE ADMINISTRATIVE

Appel de candidatures

Mme Johanne Beaulieu propose M. Michel Arcand pour le poste de présidente de la commission d'étude administrative.

M. Michel Arcand accepte.

M. Louis Kemp propose la clôture des mises en candidature.

La présidente déclare M. Michel Arcand élu président de la commission d'étude administrative.

MEMBRES ET PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS D'ÉTUDE

Résolution n° CC-091208-3186

ATTENDU les commissions d'étude établies par le conseil des commissaires ayant chacune pour mandat d'étudier les dossiers prioritaires et de formuler des recommandations au conseil des commissaires;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE DÉSIGNER les commissaires suivants comme membres de la commission d'étude éducative :

Mme Josée Bastien;
Mme Nadine Blais;
Mme Sandra East;
Mme Hélène Farsa;
Mme Estelle Labelle;
Mme Christine Labrie;
Mme Lise Landry;
Mme Guylaine Richer;
Mme Elisa Rietzschel;
Mme Johanne Roy;
M. Denis Claude Blais;
M. Normand Chalifoux;
M. Claude Girard;
M. Gilbert Guérette;
M. Stéphane Racine.

DE DÉSIGNER Mme Sandra East à titre de présidente de cette commission.

DE DÉSIGNER les commissaires suivants comme membres de la commission d'étude administrative :

Mme Johanne Beaulieu;
Mme Lucie Ouellette;
Mme Paule Fortier;
Mme Karine Lefrançois;
M. Michel Arcand;
M. Pierre Bertrand;
M. Jean Deschênes;
M. Benoît Gagnon;
M. Louis Kemp;
M. Daniel Legault;
M. Jean Paquette;
M. Michel Phaneuf.

DE DÉSIGNER M. Michel Arcand à titre de président de cette commission.

Adopté

MODIFICATION À LA COMPOSITION DES COMMISSAIRES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTERNES

Proposition

La présidente demande, dans un premier temps, aux commissaires membres des différents comités et délégués aux organismes externes de manifester, si tel est le cas, leur volonté de quitter leur poste dans les différents comité et délégués aux organismes externes.

M. Louis Kemp indique sa volonté de se retirer du comité de sélection pour l'embauche des hors cadres et l'évaluation du rendement du directeur général.

Mmes Nadine Blais et Lise Landry indiquent leur volonté de se retirer de la commission d'étude des demandes de révision;

Mme Hélène Farsa indique sa volonté de se retirer de l'Association canadienne d'éducation de langue d'étude française (ACELF);

Dans un deuxième temps, la présidente demande aux commissaires de manifester, si tel est le cas, leur volonté d'occuper les postes ainsi laissés vacants.

Dans un troisième temps, la présidente demande aux commissaires de manifester, si tel est le cas, leur volonté d'occuper un poste auprès des différents comités et délégués aux organismes externes.

COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DES HORS CADRES ET L'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour le poste vacant au comité de sélection pour l'embauche des hors cadres et l'évaluation du rendement du directeur général.

M. Pierre Bertrand se propose.

Mme Nadine Blais propose la clôture des mises en candidature.

La présidente déclare M. Pierre Bertrand élu au comité de sélection pour l'embauche des hors cadres et l'évaluation du rendement du directeur général.

COMMISSION D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour les deux postes vacants à la commission d'étude des demandes de révision.

Mme Lucie Ouellette se propose.

M. Pierre Bertrand se propose.

Mme Nadine Blais propose la clôture des mises en candidature.

La présidente déclare Mme Lucie Ouellette et M. Pierre Bertrand élus à la commission d'étude des demandes de révision.

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE D'ÉTUDE FRANÇAISE (ACELF)

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour le poste vacant à l'Association canadienne d'éducation de langue d'étude française (ACELF).

M. Claude Girard se propose.

Mme Karine Lefrançois se propose pour devenir membre-substitut.

Mme Nadine Blais propose la clôture des mises en candidature.

La présidente déclare M. Claude Girard élu, à titre de membre, et Mme Karine Lefrançois élue, à titre de membre-substitut, à l'Association canadienne d'éducation de langue d'étude française (ACELF).

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Appel de candidatures

Mme Nadine Blais se propose pour devenir membre-substitut.

Mme Josée Bastien propose la clôture des mises en candidature.

La présidente déclare Mme Nadine Blais élue à titre de membre-substitut du comité consultatif de transport.

M. Stéphane Racine quitte son siège à 22 h 09.

MODIFICATION À LA COMPOSITION DES COMMISSAIRES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTERNES

Résolution n° CC-091208-3187

Il est proposé par Mme Nadine Blais

D'AMENDER comme suit la composition des différents comités et délégués aux organismes externes :

Comité de sélection pour l'embauche des hors cadres et l'évaluation du rendement du directeur général

Retirer le nom de M. Louis Kemp

Ajouter le nom de M. Pierre Bertrand

Commission d'étude des demandes de révision

Retirer les noms de Mme Nadine Blais et Lise Landry

Ajouter les noms de Mme Lucie Ouellette et M. Pierre Bertrand

Association canadienne d'éducation de langue d'étude française (ACELF)

Retirer le nom de Mme Hélène Farsa

Ajouter le nom de M. Claude Girard

Ajouter le nom de Mme Karine Lefrançois, membre-substitut

Comité consultatif de transport

Retirer le nom de M. Jean Paquette, membre-substitut

Ajouter le nom de Mme Nadine Blais, membre-substitut

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-091208-3188

Il est proposé par M. Jean Deschênes

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 30.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général